



FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES RISQUES MAJEURS A MAYOTTE

QUELS RISQUES MAJEURS PEUT-ON OBSERVER A MAYOTTE ?



Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM), disponible sur le site internet de la préfecture, présente en détail l'ensemble des risques majeurs auquel le territoire peut-être exposé. L'île de Mayotte est soumise à six risques naturels : inondation, cyclone, mouvement de terrain, séisme, tsunami, feu de forêt, et trois risques technologiques : risque industriel, rupture de barrage et transport de matières dangereuses.

QU'EST-CE QUE LA SECURITE CIVILE ?



La sécurité civile, dont l'organisation est définie par le code de sécurité intérieure. Elle a pour objet la prévention des risques, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Les missions de sécurité civile sont assurées par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des services d'incendie et de secours ainsi que par les personnels des services de l'État et les militaires des unités de sécurité civile. Concourent également à l'accomplissement des missions de la sécurité civile les militaires des armées et de la gendarmerie nationale, les personnels de la police nationale et les agents de l'État, des collectivités territoriales, des établissements et organismes publics ou privés et des associations de sécurité civile.

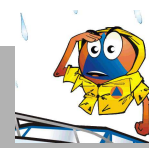
COMMENT LA POPULATION EST-ELLE ALERTEE EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?



Les modalités d'alerte peuvent varier selon les événements. Par exemple, dans l'hypothèse d'un cyclone, événement prévisible plusieurs jours à l'avance, l'alerte sera diffusée par les médias et les réseaux sociaux. Cependant les services communaux, les forces de l'ordre ou encore le réseau des mosquées implantées au cœur des villages seront également mobilisés pour relayer cette information. Pour rappel certains risques (séismes, glissements de terrain,...) pouvant survenir sans préavis ou sans capacité de détection de la part des services de l'État, il n'est pas toujours possible d'alerter en amont la population.

En cas d'alerte suivez bien les consignes données par les autorités et rester à l'écoute de celles-ci.

QUELS SONT LES ACTEURS DE LA GESTION DE CRISE ?



La gestion de crise est assurée en premier lieu par le maire notamment au travers du PCS (plan communal de sauvegarde) qui lui permet de prévoir les risques présents dans sa commune et d'anticiper son action avec les moyens (communaux ou privés) dont il dispose. Cependant, lorsqu'un événement se produit sur plusieurs communes ou nécessite des moyens qui dépassent les capacités du maire, le préfet prend le relais. Dans ce cadre, la gestion de crise est anticipée au sein d'une planification dénommée ORSEC (**O**rganisation de la **R**éponse de

Sécurité Civile) et les différents acteurs sont régulièrement sollicités dans les exercices de sécurité civile qui permettent de tester ces process. Cependant, au-delà de ces dispositifs, la sécurité civile repose aussi sur l'implication de chacun et toute personne doit y concourir par son comportement. En fonction des situations auxquelles nous pouvons être confrontés en tant qu'individu, il nous appartient de savoir comment nous devons nous comporter.

COMMENT LES ACTEURS INSTITUTIONNELS SE PREPARENT-ILS ?



Les services de l'État réalisent chaque année plusieurs exercices de sécurité civile afin de tester les chaînes de commandement de ses structures mais également celles des autres acteurs locaux comme les communes, les associations de protection civile... Ces exercices peuvent se dérouler soit en condition réelle (cas d'une prise d'otage à l'aéroport de Pamandzi fait en 2018), soit sur cadre.

Outre ces exercices, l'État accompagne les communes de Mayotte dans la rédaction de leur plan communal de sauvegarde (PCS) qui définit les responsabilités de chaque acteur communal dans la réponse opérationnelle post crise. Ces PCS peuvent être régulièrement testés par les mairies afin de diffuser les bonnes pratiques à la population communale.

Enfin, les employeurs et les établissements scolaires pratiquent ou peuvent pratiquer des exercices internes à leurs structures afin de donner les bons réflexes à leurs salariés ou aux élèves.

COMMENT LA POPULATION PEUT-ELLE SE PREPARER ?



En qualité d'individu, afin de pouvoir faire face à une situation d'urgence, il convient en premier lieu de connaître les risques qui nous entourent et en second lieu d'y être préparé. L'implication de chacun est notre première protection. Etre informé permet de se préparer et être préparé permet d'agir et d'aider nos proches. Le site internet de la préfecture dédie toute une rubrique à ces questions <http://www.mayotte.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-et-securite/Prevention-des-risques2>.



**LA SÉCURITÉ CIVILE,
C'EST L'AFFAIRE DE
TOUS !**

DEVENEZ ACTEUR

Être citoyen, c'est agir.

Vous aussi, soyez prêts.



Ce que je dois retenir :

- des risques majeurs peuvent impacter le territoire tout au long de l'année ;
- en cas de d'événement majeur, l'alerte sera lancée par les autorités ;
- chacun concourt, par son comportement, aux missions de sécurité civile.